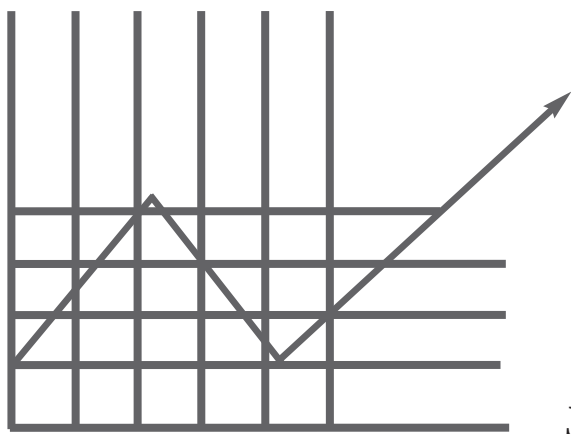




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux
Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

N° 162 du 22 Août 2023 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – Cemas 500 F.cfa

NABEBA - MBALAM

La naissance d'un projet transfrontalier



Pendant deux jours durant, du 06 au 08 juin 2023, à Ouesso au Congo, les ministres en charge des mines du Cameroun et du Congo se sont accordés sur des nouvelles dispositions au projet d'exploitation de minerai de fer de Nabebe - Mbalam.

P. 10

FINANCE ISLAMIQUE

Les conditions d'exercice et de contrôle vulgarisées par la Cobac



N'djamena a abrité le 10 août dernier un séminaire international relatif à la diffusion des nouveaux dispositifs axés sur les conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de finance islamique dans la zone Cemas.

P. 5

Commerce et investissements en Afrique

Angola, Japon et Tchad adhèrent au capital de l'assureur panafricain ACA

L'adhésion des Etats dans le capital de l'assureur multilatéral est soutenue par la Banque européenne d'investissement. L'assureur panafricain qui compte 22 Etats africains parmi ses membres a soutenu des investissements et des échanges commerciaux de 78 milliards de dollars en Afrique depuis sa création.

P. 8

Marché financier

Valeurs liquidatives du 11.08.2023

P. 7

APE /Cameroun-Union Européenne

Financement de la mise en œuvre de la stratégie attendu



Pour le Cameroun, l'UE ne se montre pas prompt à l'accompagner dans sa quête de mise à niveau pour accéder au marché européen et capter tous les avantages espérés de l'APE.

P. 8

Cameroun : Souveraineté monétaire



Le Cenadi encourage le Cameroun à adopter la crypto-monnaie

Entre ne rien entreprendre ou le faire en collégialité pour demander à la BEAC d'émettre une monnaie numérique de banque centrale arrimée au FCFA, il est proposé au gouvernement d'agir seul pour constituer un portefeuille de crypto-actifs destinés par exemple à certaines dépenses de souveraineté.

P. 4

INVESTISSEMENT

L'API séduit les Emirats Arabes Unis par les atouts du Cameroun

Le forum d'investissement organisé par l'Agence de Promotion des Investissements (API) dans le prolongement de sa campagne promotionnelle organisée en marge de la Coupe du monde «Qatar 2022» a permis aux investisseurs émiratis de concrétiser les intentions d'investissements exprimées en décembre 2022.

Les lampions se sont éteints le 5 août 2023 à Yaoundé sur le forum d'investissement Cameroun - Emirats Arabes Unis. Une rencontre de cinq jours organisée dans le cadre du suivi des activités de promotion de la destination Cameroun, menées par l'Agence de Promotion des Investissements (API) aux Emirats Arabes Unis en marge de la «Coupe du monde de football Qatar 2022». La prospection effectuée à travers cet émirat durant la grande messe du football a abouti à la signature de huit mémorandums d'entente (MoU) d'une part, entre l'API et certaines institutions émiratis



Pas de doute, le Cameroun est l'Afrique en miniature

et d'autre part entre les investisseurs camerounais et émiratis.

Durant cinq jours, la délégation émiratie, conduite par le directeur général de Dubaï Consultancy, Walid HarebAlfalahi, a pu toucher du doigt les différents atouts économiques du Cameroun, présentés lors de la Coupe du monde de football en décembre 2022. Ce qui a permis d'approfondir les échanges déjà engagés

entre les opérateurs économiques et porteurs de projets des deux pays en vue de passer à leur phase de démarrage. L'intérêt des investisseurs émiratis s'est porté sur les assurances, l'énergie, les travaux publics, la téléphonie mobile, le transport, le sport, les services numériques et la sécurisation des documents. Toutes choses qui augurent d'un accroissement du flux prochain d'investissements directs étrangers émiratis vers le Cameroun.

tissements directs étrangers émiratis vers le Cameroun.

Maintenant que le rideau est tombé sur l'évènement, la directrice générale de l'API, Marthe Angeline Minja, ne boude pas sa satisfaction, fière d'avoir impulsé la dynamisation d'un partenariat «important et stratégique» entre les investisseurs des deux pays et pense déjà à la mise en place d'un mécanisme de suivi évaluation de cette coopération naissante. Ce d'autant plus que cette activité est alignée sur la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30) dont un des axes majeurs est le renforcement du rôle du secteur privé dans le financement du développement.

Dans cette perspective, la DG rappelle que son institution est à l'avant-garde de la réalisation de l'ambition présidentielle d'un Cameroun émergent à l'horizon 2035. L'on souligne ainsi à l'API qu'à fin 2022, la loi 2013 (révisée en 2017) portant incitations à l'investissement privé en République du Cameroun

a permis la signature de 302 conventions avec les entreprises du secteur privé pour 5.474 milliards de FCFA d'investissements prévisionnels et 110.000 emplois directs projetés.

«En ce qui concerne les statistiques réelles obtenues après une évaluation d'un échantillon de 100 entreprises agréées relevant du portefeuille de l'API, et couvrant la période de mise en œuvre de leurs projets comprise entre 2014 et 2019, il ressort un volume d'investissements réalisés de 987 milliards de FCFA, et un nombre de 12.050 emplois directs créés», insiste la DG. Non sans ajouter que «ces chiffres, vous conviendrez avec moi, démontrent à suffisance que la loi sur les incitations à l'investissement privé porte déjà les fruits escomptés, et que le Cameroun demeure une destination privilégiée pour l'investissement privé». Encore que cette évaluation ne concerne que 33% des 302 conventions déjà signées.

Francisca Ewandjé E.

RECETTES NON FISCALES

Fin du paiement en espèces des recettes de service

Afin d'exploiter pleinement le potentiel des ressources générées par les services non fiscaux de l'Etat et compte tenu du niveau de déperdition, une plateforme numérique a été conçue et mise en place, dont l'un des objectifs est de sécuriser les efforts de collecte et de recouvrement.

Bientôt il ne sera plus possible d'effectuer un paiement en espèces pour l'obtention de certains documents administratifs ou pour s'acquitter d'une amende, une pénalité et une condamnation pécuniaire, etc... Et pour cause, une part importante de recettes non fiscales collectées au niveau des administrations sectorielles n'est pas intégralement reversée au Trésor public. Ainsi, la Balance générale des comptes annexée au projet de Loi de règlement indique en 2021, les Taxes domaniales n'ont rapporté que 5.000 FCFA à l'Etat Camerounais; la Contribution au titre des agréments des entreprises de travail temporaire : 13.200 FCFA; les Frais d'examens et de concours : 25.868 FCFA; les Recettes des spectacles et manifestation : 42.100 FCFA; les Revenus des immeubles publics : 59.519 FCFA; les Frais de délivrance des cartes d'identité et de séjour : 60.000; etc. De fait, depuis des années, l'Etat peine à collecter les recettes de services dont le potentiel réel est estimé à 800 milliards de FCFA. En 2021, le Trésor public n'a pu recouvrer que 160 milliards de FCFA et vise un objectif de 250,4 milliards de FCFA en 2023.

Afin de tirer un peu plus des recettes non fiscales, le ministère des



La plateforme permet de lutter contre les escroqueries des utilisateurs et de gagner du temps

Finances a opté pour la dématérialisation des procédures d'encaissement et la réduction des numéraires. C'est dans ce cadre que se situe l'avènement de l'application «TresorPay», conformément au décret signé le 16 septembre 2022 par le Premier ministre, portant cadre général des opérations financières de l'Etat et des autres entités publiques par voie électronique.

Mis en œuvre à la Direction générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire grâce au soutien technique et financier de la Banque mondiale, «TresorPay» est une plateforme numérique d'encaissements de toutes les ressources et de règlement des dépenses découlant de l'exécution des budgets publics, avec le concours de la Cameroon Postal Services (Campost). En procédant au lancement de la campagne de sensibilisation et de vulgarisation y relative le 7 août 2023 à Bangou dans le département

du Haut-Nkam, Région de l'Ouest, le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a expliqué qu'il s'agit d'une solution numérique qui répond aux exigences de fiabilité, de sécurité, de transparence, de neutralité et de disponibilité requises en matière des services de paiement.

Encaissements sécurisés

Par exemple, un patient n'a plus besoin de payer ses frais d'hospitalisation ou d'autres services à l'hôpital en espèces. Tout est désormais possible par un simple clic sur l'adresse www.tresorpublic.cm et ce à partir d'un téléphone intelligent alimenté au niveau du portefeuille mobile. Concrètement, un usager souffrant de paludisme souhaite être consulté; le temps d'arriver à la structure sanitaire, il a la possibilité de payer à partir de son compte mobile sa consultation et d'être pris en charge dès son arrivée sur présentation de

sa facture imprimée au préalable. De plus, le patient lambda, même allongé sur un lit d'hôpital, a la possibilité de faire payer ses soins depuis l'extérieur en envoyant simplement le code généré par la plateforme TresorPay à un tiers.

Si les avantages semblent non exhaustifs au niveau de l'usager, il en est de même au niveau de l'administration qui, à travers ce mécanisme, parvient à contrôler le flux des transactions financières, le suivi des opérations financières et même la redistribution des recettes. A ce niveau, lors de l'achat d'un certificat médical imprimé, par exemple, dont le coût est de 1.500 FCFA, à travers

Campost, les frais payés sont directement débités pour chaque administration: le Trésor public entre automatiquement en possession de ses 900 FCFA et la structure sanitaire se voit transférer sa part qui est de 600 FCFA.

L'application est déjà configurée pour huit départements ministériels : les Domaines, du cadastre et des affaires foncières; les Travaux publics; les Relations extérieures; les Mines et développement technologique; la Formation professionnelle; de la Fonction publique; les Arts et la Culture.

Philippe NSOA

Signature de la convention entre Scb Cameroun et Kribi Conteneurs Terminal-KCT

La Société Commercial de Banque Cameroun (Scb Cameroun) et Kribi Conteneurs Terminal (KCT) respectivement représentées par les Directeurs Généraux Alexandre BEZIAUD et David AZRA ont procédé le mercredi 26 juillet 2023, à la signature d'une convention de prêt pour le financement à hauteur de 12 Milliards alloué pour la deuxième phase des travaux de construction du Port Autonome de Kribi pour une maturité de 7 ans.

La signature de la convention s'est faite à la direction générale de la SCB à Bonanjo en présence des délégations des deux entreprises composées entre autres du Responsable de la comptabilité et de la fiscalité de, et du côté de SCB, de Mme Madeleine KOUM, Directeur Général Adjoint, de Mme Viviane MVONDO, Directeur Pôle Entreprises et Institutionnels et de ses équipes.

Ce financement de projets structurants peut être traduit comme l'engagement citoyen de la SCB. Mieux, une expertise au service de l'avenir.

Coopération

La présidente de la Cosumaf effectue une visite de travail à la Bdeac

La Présidente de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf) a effectué une visite de travail à la banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (Bdeac)



Le Président de la BDEAC, Dieudonné EVOU MEKOU a reçu en audience, Jacqueline ADIABA épouse NKEMBE, Présidente de la COSUMAF dans les bureaux de la Banque à Brazzaville le 08 aout 2023. Au cours de la séance de travail, les deux dirigeants se sont félicités de la qualité de la relation de coopération agissante qui existe entre les deux Institutions financières communautaires.

Dans l'exposé de sa vision, la présidente de la Cosumaf a présenté à son homologue la situation des grands chantiers amorcés au sein de l'Institution chargée de la régulation du Marché Financier de la Cemar qu'elle dirige depuis le 16 juin 2023.

Elle a également tenu à saluer l'ambition affichée de la BDEAC de se positionner comme émetteur de référence pour le marché financier sous régional et encouragé l'Institution à rester dans cette dynamique. Il importe de rappeler que la BDEAC a déjà eu à lancer consécutivement avec succès, au cours des dernières années, trois (3) emprunts obligataires par Appel Public à l'Epargne (APE) avec le visa préalable de la COSUMAF, en conformité avec ses textes.

Dans le cadre d'un nouveau programme d'émissions, la Bdeac s'apprête à lancer un APE de 100 milliards de FCFA au dernier trimestre 2023.

BVMAC

Du nouveau dans le management

Depuis le 1er aout 2023, la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (Bvmac) a accueilli en son sein, un nouveau directeur financier et un directeur du développement. Il s'agit respectivement de Jean NZIE et de Karim Nanadoum.

Comptable et auditeur de formation Jean NDZIE est titulaire d'un Master en comptabilité finance et audit, et d'un Master en finance publique option audit et contrôle, obtenus respectivement à L'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) et au Programme Supérieur de Spécialisation en Finances Publiques (PSSFP). Son parcours académique a été enrichi par de multiples formations certifiantes dans les domaines de la finance, la comptabilité internationale (normes IFRS), la fiscalité, l'audit et la certification des comptes, etc. Il commence sa carrière en 2008 dans le domaine bancaire comme superviseur comptable des agences de Société Générale Cameroun (SGC), il gravit tour à tour les échelons jusqu'au poste de chef de département adjoint de la comptabilité en 2014. En 2017, il rejoint Orange Cameroun au poste de chef service de la comptabilité.

Avec plus de 15 années d'expérience dans des secteurs variés, dont celui de la banque et de la finance puis du conseil, Karim NANADOUM, le nouveau directeur du développement apporte une expertise



inestimable à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale. Il est reconnu pour son rôle crucial dans la mise en œuvre de stratégies de croissance, d'entrée sur le marché et de développement d'opportunités d'affaires.

NANADOUM a par ailleurs contribué à des travaux de restructuration dans le secteur bancaire et dirigé une compagnie aérienne sous-régionale. Fort d'une expérience multiculturelle et multi-pays, il aura pour mission de contribuer à hisser haut les couleurs de la BVMAC au niveau de la sous-région CEMAC.

Adeptes du management participatif, NANADOUM est doté d'une formation solide, dont un Executive MBA de l'Emlyon business school, un Master en Banque & Finance et une certification en stratégie d'entreprises d'HEC Paris. Il compte ainsi contribuer par sa vision et son expérience à l'atteinte de l'ambitieux projet

de développement porté par la direction générale de la BVMAC. Ses compétences en leadership font de lui un atout précieux pour la BVMAC. Sa citation favorite : « L'intelligence collective transforme des groupes en équipes hautement perfor-

mantes, où chaque voix compte et contribue à la réussite commune. » - Linda Hill

Des atouts sur lesquels la Bvmac compte pour continuer à renforcer sa position en tant qu'acteur majeur dans le secteur financier et l'intégration sous-régionale.

«ACTION BANGE»

Païement du dividende

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Beac), Dépositaire Central Unique des Valeurs Mobilières de la Cemar, par un communiqué daté le 11 aout 2023 et signé du Directeur des Relations Internationales de l'institution, annonce au public que Banco Nacional de Guinea Ecuatorial (BANGE) émetteur de la valeur «ACTION BANGE» - Code ISIN GQ00000 1005-0, a procédé le 29 juillet 2023, à la mise en paiement du dividende pour le compte de l'exercice 2022.

Le coupon perçu par l'actionnariat boursier est de 8.397.4052 F CFA, soit un dividende total de 419.870.262 (quatre cent dix-neuf millions huit cent soixante-dix mille deux cent soixante-deux) F CFA.

BEAC

Embellie des économies de la Cemar annoncée

A l'occasion du séminaire sur la finance islamique, le gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Beac) a annoncé le 10 aout dernier à N'Djamena, une embellie des économies des pays de la sous-région et de son système financier après les différentes réformes entreprises par l'institution.

Selon ABBAS MAHAMAT TOLLI, après trois années de pandémie de la Covid-19, la reprise de l'économie mondiale se poursuit, tout en demeurant fragile en raison de plusieurs facteurs notamment, la poursuite de la guerre russo-ukrainienne, et la résurgence des tensions inflationnistes. Les économies de la Cemar sont également affectées par les conséquences de cette guerre.

Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement en produits pétroliers et intrants agricoles qui en découlent entraînent un renchérissement des prix du carburant à la



Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la Beac

pompe et de l'électricité, avec un impact négatif sur l'ensemble des secteurs productifs. A ce titre, un recul de la croissance du PIB pourrait être observé sur l'année en cours passant de 3,0% en 2022 à 2,4% en 2023.

La dégradation des finances pu-

bliques qui s'en suit se matérialiserait par un recul de l'excédent du solde budgétaire global, dons compris, de 2,3% du PIB en 2022 à 1,0% un an plus tard ainsi que par une chute du ratio du solde de compte courant rapporté au PIB à 0,1% en 2023, contre 7,7% en 2022. Quant à l'in-

flation, un niveau plus important par rapport à l'année précédente devrait être enregistré. Elle s'établirait à 6,1% en 2023 contre 5,6% un an plus tôt.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale a mis en place des réformes importantes qui ont permis de contenir les effets néfastes de cette crise sur les économies de la Cemar.

Ainsi, les perspectives en matière de stabilité monétaire externe sont plus favorables, avec un taux de couverture extérieure de la monnaie qui ressortirait à environ 80% contre 73,1% en 2022, et une couverture des importations de biens et services par les réserves de change qui augmenterait à 5,1 mois en 2023, contre 4,7 mois en 2022.

Au niveau du système bancaire, les indicateurs d'activité de performance poursuivent une tendance haussière, avec une hausse du total de bilan de 19% au 30 avril 2023, par rapport à son niveau atteint un an plus tôt.

Il en est de même des dépôts de

la clientèle, qui augmentent de 21% et des crédits bruts qui progressent de 8%. Le produit net bancaire au 31 décembre 2022 a augmenté de 14,3%, quand bien même le résultat est en baisse de 6% sur la même période.

La Cobac ne ménage aucun effort pour redoubler de vigilance, notamment sur la qualité des portefeuilles du crédit et, en particulier, l'exposition des banques dans la Cemar au risque de crédit qui demeure un défi majeur pour nos banques, afin d'assurer la pérennité de leur exploitation.

Dans ce contexte, elle encourage fortement les Etats et les acteurs de l'industrie bancaire à mettre en place des stratégies de réduction des créances non performantes et à réfléchir ensemble sur des mécanismes adaptés et efficaces susceptibles d'assainir les portefeuilles des créances en souffrance afin de consolider le secteur bancaire.

Sources Beac

SOVERAINETÉ MONÉTAIRE

Le Cenadi encourage le Cameroun à adopter la crypto-monnaie

Entre ne rien entreprendre ou le faire en collégialité pour demander à la BEAC d'émettre une monnaie numérique de banque centrale arrimée au FCFA, il est proposé au gouvernement d'agir seul pour constituer un portefeuille de crypto-actifs destinés par exemple à certaines dépenses de souveraineté.

Le 22 avril 2022, la République centrafricaine (RCA) a fait sensation avec l'adoption d'une loi régissant la crypto monnaie et de donner cours légal au Bitcoin. Depuis lors, la panique provoquée auprès des autorités monétaires nationales et communautaires est retombée. Ce qui permet d'analyser la situation avec froideur. Selon le rapport du centre d'études américain Atlantic Council, publié le 28 juin 2023 et cité par le journal Digital Business Africa, «en deux ans, le nombre de pays aspirant à la conversion à la monnaie numérique est passé de 35 à 130 pays, ce qui représente 98% de l'économie mondiale». Ces statistiques confirment la tendance déjà révélée par les statistiques de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En fin 2022, «près de 90 % des banques centrales dans le monde ont engagé des études et parfois fait les premiers



Le Cenadi dispose déjà des processeurs cryptographiques nécessaires à une expérience grandeur nature.

pas vers le lancement d'une Monnaie Numérique de Banque Centrale (MNBC)», signale la BRI.

Au regard de ces faits d'actualité, le Centre National de Développement de l'Informatique (Cenadi), par ailleurs Conseil du gouvernement sur les questions informatiques, explore les options qui se présentent au Cameroun, face à «la tentation pour les populations de s'affranchir des instruments de régulation et de contrôle mis en place par la BEAC et la Cobac. Au pire d'effectuer des transactions sans que l'Etat ne puisse en connaître la nature ou en tirer le moindre centime relatif à la fiscalité». Dans

une «réflexion» publiée fin juillet 2023, l'organisme suggère au pays «d'agir seul en développant un programme de capacitation en technologie de blockchain /crypto-assets. L'objectif étant de constituer un portefeuille de crypto-actifs destinés par exemple à certaines dépenses de souveraineté».

Il s'agit donc de comprendre de manière précise les habitudes des populations et être en mesure d'apporter des réformes fiscales, juridiques et réglementaires pertinentes «dans l'intérêt supérieur du Cameroun». Pour le Cenadi, cette démarche a été adoptée par 87% des pays au monde plus la RCA. «Seuls

la BEAC, la Bceao et les pays en conflits, en situation de précarité ou d'instabilité restent à la traîne».

eNaira # eCFAToken

Le bras séculier de l'Etat dans le domaine informatique assure que cette option permettra de doter progressivement le Cameroun d'une capacité technique et opérationnelle à exploiter au besoin une plateforme de crypto-monnaie dont le but n'est pas de violer les cadres juridiques en vigueur, mais de faire face aux visées expansionnistes des monnaies digitales publiques et privées, portées par des lobbies et certains Etats, mais qui à terme ne sont rien d'autres que des «Chevaux de Troie» donc en apparence inoffensives mais qui pourraient être préjudiciables plus tard.

Face à ce qui apparaît jusque-là comme une politique de l'autruche, le Cenadi a donc pris ses responsabilités de «mettre en exergue les enjeux stratégiques face à la disruption probable que pourrait entraîner ce phénomène pour notre économie si certaines dispositions ne sont pas prises». En effet, l'engagement pour la crypto-monnaie de la RCA et le Nigéria, avec lesquels le Cameroun entretient d'importants échanges commerciaux,

le place au confluent des deux principaux types de crypto-monnaies dont une monnaie numérique de banque centrale (publique) et les crypto-monnaies privées.

Dans le cas du Cameroun et du Nigeria qui partagent une frontière de 1.700 km et des échanges économiques importants, «l'hypothèse de disposer d'un cadre commercial d'échange en token cryptographiques pour ses opérateurs économiques est susceptible d'améliorer significativement la balance de paiement des deux Etats», soutient le Cenadi. Tout en réduisant leur dépendance aux devises de l'Euro et du dollar qui sous-tendent les monnaies locales des deux pays.

De concert avec le géant américain de l'informatique, IBM, «le Cenadi travaille à élaborer le cadre expérimental d'un Hackaton digital qui permettra de mettre autour de la table en plus de la communauté des développeurs, des experts fiscaux, douaniers, juristes, la banque centrale, et les opérateurs économiques à l'effet d'éprouver le scénario de faisabilité qui pourraient faire l'objet d'une implémentation grandeur nature portant sur un cross-border payment eNaira # eCFAToken», indique une source proche du dossier.

Philippe NSOA

CRYPTO-MONNAIES

Des risques certes, mais quid des opportunités ?

A l'instar de la Division de la prévision du ministère des Finances et du DG de la Cnps qui ont déjà versé leur contribution au dossier, la proposition du Cenadi appelle la participation des développeurs, des experts fiscaux, douaniers, juristes, de la banque centrale et les opérateurs économiques pour enrichir le débat.

Dans une Note d'analyse sur «Innovations en matière de monnaies numériques en Afrique subsaharienne» parue en octobre 2022, le FMI prévient les autorités de réglementation sur «l'utilisation des crypto-monnaies [qui] doit être rigoureusement surveillée et réglementée, car elle présente des risques élevés». Dans la même veine, la Banque Centrale Européenne réitère que la crypto-monnaie n'est qu'un «actif très particulier, par définition spéculatif qui a servi à des affaires bizarres et certaines activités de blanchiment d'argent totalement répréhensibles»; appelant à une réglementation stricte sur ce point au niveau mondial. Pour la Banque Centrale Américaine, la crypto-monnaie ne pourrait être largement utilisée comme mécanisme de transaction dans la mesure où elle est souvent utilisée pour le financement illicite. Bien plus, les monnaies virtuelles ne sont pas encore «assez grosses»



Les crypto-monnaies deviennent de plus en plus utiles pour les achats quotidiens

pour influencer leur politique.

A contrario, la Banque Centrale Japonaise, estime que le sujet doit être minutieusement étudié. Son gouverneur, Haruhiko Kuroda, déclarait déjà qu'il était important que la recherche sur le sujet soit approfondie. Pour la Banque d'Angleterre, la crypto-monnaie est une «révolution en puissance», notamment pour les marchés financiers. Elle a lancé depuis 2016 un incubateur de start-up sur la blockchain, la technologie qui sécurise le bitcoin...

Mais à côté des risques dont recèlent cette technologie, quid des opportunités potentielles? Dans une Note d'information sur les crypto-monnaies parue en mai

2022, le Groupement inter patronal du Cameroun, souligne notamment le caractère infalsifiable, indestructible et transparente des crypto-monnaies. Ainsi que l'inexistence de l'inflation, les faibles coûts de transaction et des paiements rapides. «Au 1er mai 2022, la capitalisation boursière des 19.209 crypto-monnaies répertoriées est de 1.710 milliards. A titre de comparaison, la quantité de dollars américains en circulation était de 2.040 milliards au 31 décembre 2020». Ce qui laisse songeur. Première économie de la Cematic, le Cameroun peut-il faire l'économie d'un débat de fond sur la question? Ce, d'autant plus que ses voisins de la RCA et du Nigéria semblent avoir pris

un engagement irréversible pour la crypto-monnaie.

Le verre à moitié plein

A travers sa «réflexion» publiée fin juillet 2023 sur le sujet sous le titre «La crypto-monnaie : se prémunir avant tout», la sortie du Centre National de Développement de l'Informatique (Cenadi), par ailleurs Conseil du gouvernement camerounais sur les questions informatiques, tombe donc à pic. La balle est désormais dans le camp des développeurs, des experts fiscaux, douaniers, juristes, la banque centrale et les opérateurs économiques pour enrichir la réflexion. Dans un Document de travail sur le sujet, la Division de la prévision du ministère des Finances, suggère aux pouvoirs publics, «d'étudier la faisabilité d'une monnaie numérique banque centrale; encadrer la convertibilité des crypto-monnaies en franc CFA; identifier et encadrer les entreprises exerçant dans le secteur...»

Pour sa part, le directeur général (DG) de la Caisse nationale de prévoyance sociale du Cameroun (Cnps), Alain Noël Olivier Mekulu Mvondo Akame, est sans équivoque : «Nous ne pouvons pas déclarer que la crypto-monnaie c'est casino. Non. Nous devons nous interroger pourquoi les gens y investissent.

C'est cette paresse intellectuelle que nous devons dépasser et nous poser les questions», a-t-il expliqué en octobre 2021 à Douala à l'occasion de la Semaine de l'investisseur. Pour le DG, peut-être qu'il faut juste encadrer la crypto-monnaie. «Je ne suis pas économiste, mais du peu que je sais, en 2008, un bitcoin valait à peu près un dollar. C'est 50 à 60 mille dollars aujourd'hui. En pourcentage, ce serait effrayant, 20.000%! On ne perd pas à envisager d'y aller. La Chine, c'est 60% de bitcoins. Il faut de la prévisibilité, la sécurité...». Le manager semble convaincu des bénéfices «inimaginables» du bitcoin. Si bien que l'Etat, suggère-t-il, devrait, chaque année, décaler un milliard de FCFA pour cette monnaie. Les retombées, d'après lui, seraient «incalculables». «Je vous invite à la réflexion. Nous avons une exigence de réponse. Celui qui est toujours en dessous subit. Tous ceux qui, chaque jour, découragent le bitcoin et parlent du financement du terrorisme, du blanchiment des fonds sont dans ce domaine. Nous, on se bloque, maintenus dans le conformisme infantilisant. Je m'adresse à la bourse, pourquoi pas un guichet crypto-monnaie?», a conclu le DG de la CNPS.

Bougna Etroukan Z. R

FINANCE ISLAMIQUE

Les conditions d'exercice et de contrôle vulgarisées par la Cobac

N'djamena a abrité le 10 août dernier un séminaire international relatif à la diffusion des nouveaux dispositifs axés sur les conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de finance islamique dans la zone Cemac.

Plusieurs personnalités de la finance islamique au rang desquelles, le secrétaire général de l'Islamic Financial Services Board (FSB) ; les représentants de la direction de la supervision bancaire de BANK Al Magrib ; du représentant-résident de la Banque islamique de développement ; les présidents des fédérations des associations professionnelles des établissements de crédits et de micro finances de la Cemac ont fait le déplacement de N'djamena le 10 août 2023 pour assister au séminaire concernant le nouveau dispositif réglementaire de la finance islamique.

Au cours de son discours de bienvenue ABBAS MAHAMAT TOLLI, président de la Cobac et par ailleurs gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Beac) a saisi l'occasion pour remercier successivement la Banque mondiale pour son appui technique



et son soutien financier qui ont permis l'élaboration de ladite réforme ; le Dr AS SIULAIMANUI du cabinet Finéopolis qui n'a pas ménagé ses efforts pour accompagner la commission bancaire dans ce projet ; les autorités tchadiennes pour leur soutien au développement des activités de finance islamique et pour toutes les facilités qu'elles ont bien voulu accorder pour la bonne tenue de ce séminaire.

La finance islamique, selon le président de la Cobac est née du besoin de répondre à une demande locale de produits et services fi-

nanciers conformes aux exigences religieuses d'une population musulmane, s'est rapidement développée.

Alors, un cadre juridique et réglementaire aligné sur les bonnes pratiques et aux évolutions du marché est un impératif pour l'industrie bancaire et pour les innovations foncières.

La finance islamique est principalement basée sur l'interdiction de l'intérêt, de la spéculation ainsi que sur l'obligation de partage des risques, des et profits.

La mise en place de nouveau dis-

positif répond à trois objectifs : le développement de cette activité dans un cadre réglementaire approprié avec des garanties de conformité de la charia ; la bancarisation et l'inclusion financière ; la mise en place d'un cadre d'attraction des investissements qui garantit une conformité aux principes de ses nouvelles activités.

Les séminaristes ont pu alors partager leurs expériences sur trois thèmes dont le premier portait sur les « principes de la finance islamique et nouveau cadre réglementaire de la Cemac ». Ils ont passé en revue les sous thèmes suivants : « fondements, principes et principaux produits de la finance islamique ; architecture du nouveau dispositif réglementaire, conditions d'accès et d'exercice de l'activité ; évolution et panorama de la finance islamique dans le monde, les opportunités liées au développement de la finance islamique dans la Cemac ».

Le deuxième thème portait sur la « suppression et conformité des activités de finance islamique : regards croisés des autorités de régulation ». Ce thème a donné droits à plusieurs sous-thèmes : « partage d'expérience sur la supervision des banques et fenêtre islamique, cer-

tification des produits et la coopération avec les autres autorités et normalisation, regards d'une autorité religieuse sur l'exercice de l'activité de la finance islamique en conformité chariarique des produits, rôle et attentes de l'autorité monétaire dans la régulation des activités de finance islamique ».

Le troisième et le dernier thème portait sur « l'état de lieux et défis de la finance islamique dans la Cemac » avec les sous thèmes suivants : « commercialisation des produits de finance islamique, mise en œuvre des dispositifs de conformité, difficultés, défis et attentes, développement d'un écosystème financier de la finance islamique ; finance islamique, inclusion et éducation financière, promotion de la finance islamique et mécanisme de financement des projets par la Bid, présentation des offres de financement par Sukuk de la BDEAC ».

Pour encadrer l'activité le conseil ministériel de l'Umac a adopté le 09 novembre 2022 un règlement relatif aux conditions d'exercice de finance islamique dans la Cemac, et la commission bancaire ses textes d'application le 18 novembre 2022.

Salomon Douala Epale

LA FINANCE VERTE

Financer la protection de la planète

L'atelier sur les obligations vertes, sociales et durables du 11 octobre 2021 et le forum international organisé à Douala, le 09 mai 2023 par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), le Réseau de la Banque et de la Finance Durable (SBFN) et la Société Financière Internationale (SFI), membre du Groupe de la Banque Mondiale sont des actions déterminantes visant d'une part à la vulgarisation de la finance durable et le développement du secteur financier et d'autre part élaborer une vision commune de la finance durable dans notre sous-région Cemac.

En effet, en septembre 2015, l'Assemblée générale annuelle des Nations-Unies s'est accordée pour la définition des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le cadre du nouvel agenda global du développement post-2015. Le financement de ce programme ambitieux qui vise à améliorer la vie des populations et à protéger la planète pour les générations futures, reste plus que jamais d'actualité. L'Agence Internationale de l'Energie, dans son rapport 2014 estime qu'un trillion (un million de milliards, soit 1018) de dollars sera annuellement requis entre 2020 et 2050 pour permettre la transition vers une économie à faible intensité carbone compatible avec l'objectif de maintien d'une hausse des températures à 2 °C. Les institutions internationales de finances parlent dès lors de plus en plus de finances vertes, de finances durables, des financements dirigés vers les énergies



fossiles qui aujourd'hui devront être renforcés et réorientés vers des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Des financements verts pour promouvoir le développement durable

Dans le but de tracer une feuille de route permettant de couvrir les besoins en financement des ODD ainsi que des objectifs climatiques, une 3ème Conférence sur le Financement du Développement a eu lieu à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015. Celle-ci a débouché sur une déclaration visant à déterminer les moyens d'éradiquer l'extrême pauvreté à l'horizon 2030, de réduire les inégalités et de promouvoir un mode de développement compatible avec la lutte contre

le changement climatique. Le rôle des banques, de développement ou commerciales, y est mis en avant pour leur contribution au financement du développement durable, en particulier dans les domaines tels que l'énergie, l'agriculture, l'industrialisation ou l'innovation. L'accès aux services financiers pour tous y est également encouragé. La People's Bank of China définit la politique de finance verte comme « une série d'accords politiques et institutionnels visant à attirer des investissements privés dans les industries vertes telles que la protection de l'environnement, la conservation de l'énergie et l'énergie propre par le biais des services financiers, y compris les prêts, les fonds privés de capital-investissement, les obligations, les actions et l'assurance ».

E.U

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kaso'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale



Tél. : (237) 696.49.24.40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Directeur de la Publication
Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail :
salomondoualaepale@gmail.com

(237) 677.60.47.58
Philippe Baba
(237) 696 97 32 17

Direction
Administrative
et Financière
Hugo Bougna

Relecture
Emmanuel Um

Conseiller à la
Rédaction
Jérémy Toko

Service commercial et
marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Infographie
Ingenieur Joseph
Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail :
joemoussi@gmail.com

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etroukan Z. R.
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala (Stg)
Eric François Bekolo
Prisca Adelaïde Soua

Impression
JV Graf, Yaoundé

Distribution
Cameroun
Messapresse

Desk Yaoundé
Coordinateur
Francisca Ewandjé E.

Gabon
Sonapresse

MARCHÉ FINANCIER DE LA CEMAC

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES DE L’AFRIQUE CENTRALE

SÉANCE N° 1854 DU 21/08/2023 - COTATION ÉLECTRONIQUE

SYNTHESE DU MARCHÉ

INSTRUMENTS	Volume transigé	Valeur transigée	Nombre de transactions	Nombre d'émetteurs
ACTIONS	80	4 008 000	1	6
OBLIGATIONS	0	0	0	12
TOTAL	80	4 008 000	1	18

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

MARCHE DES ACTIONS

Désignation de l'émetteur	Code ISIN	Mnemo	Nom court de l'émetteur	Cours précédent		Séance de cotation						Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante	Cours depuis janvier		Variation de l'année précédente
				Cours	Date	Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr de transactions	Statut	Ouver.	Clôt.	Haut	Bas	Variation %		Haut	Bas	
SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN	CM0000010009	SEMC	SEMC	47 000	18/08/2023	0	174	0	0	0	NC	47 000	47 000	47 000	47 000	➡ 0,00%	47 000	47 000	47 000	0,00
SOCIETE AFRICAINE FORESTIERE ET AGRICOLE DU CAMEROUN	CM0000010017	SAF	SAFACAM	25 100	18/08/2023	344	0	0	0	0	NC	25 100	25 100	25 100	25 100	➡ 0,00%	25 100	25 100	24 000	26,62
SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIE	CM0000010025	SOCAP	SOCAPALM	50 100	18/08/2023	338	380	80	4 008 000	1	PEq	50 100	50 100	50 100	50 100	➡ 0,00%	50 100	54 000	47 200	51,82
LA REGIONALE EPARGNE CREDIT	CM0000010041	REG	EA REGIONALE	42 500	18/08/2023	0	87	0	0	0	NC	42 500	42 500	42 500	42 500	➡ 0,00%	42 500	43 500	42 500	0,00
BANCO NACIONAL DE GUINEA ECUATORIAL	GQ0000010050	BANGE	BANGE	207 000	18/08/2023	0	0	0	0	0	NC	207 000	207 000	207 000	207 000	➡ 0,00%	207 000	207 000	206 720	-
SOCIETE COMMERCIALE GABONAISE DE REASSURANCE	GA0000010066	SCGRE	SCG-Re	21 000	18/08/2023	0	0	0	0	0	NC	21 000	21 000	21 000	21 000	➡ 0,00%	21 000	21 000	20 500	-
						Total		80	4 008 000	1										

Compartiment des actions

- 06 émetteurs cotés

- Capitalisation boursière
• Flottant coté : 66.134.579.500 F CFA
• Volume global : 459.704.559.900 F CFA

MARCHE DES OBLIGATIONS

Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnemo	Cours précédent			Nominal (j+3) au 24/08/2023	Coupon couru (j+3) au 24/08/2023	Séance de cotation						Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante en FCFA
				Date	Cours en %	Cours en FCFA			Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr de transactions	Statut	Ouver.	Clôt.	Haut	Bas	Variation	
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 5,6% NET 2018-2023	CM0000020107	ECMR5	18/08/2023	99,2	2 480,00	2 500,000	108,16	0	0	0	0	0	NC	99,2	99,2	99,2	99,2	➡ 0,00%	2 480,00
ETAT DU GABON	EOG 6,25% NET 2019-2024	GA0000020206	EGA05	18/08/2023	99	4 950,00	5 000,000	277,40	0	0	0	0	0	NC	99	99	99	99	➡ 0,00%	4 950,00
ETAT DU CONGO	EOCG 6,25% NET 2021-2026	CG0000020238	ECG02	18/08/2023	95	9 500,00	10 000,000	264,69	0	0	0	0	0	NC	95	95	95	95	➡ 0,00%	9 500,00
ETAT DU GABON	EOG 6% NET 2021-2026	GA0000020248	EGA06	18/08/2023	99,5	7 462,50	7 500,000	99,59	0	0	0	0	0	NC	99,5	99,5	99,5	99,5	➡ 0,00%	7 462,50
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 6,25% NET 2022-2029	CM0000020305	ECMR6	18/08/2023	96	9 600,00	10 000,000	151,98	0	0	0	0	0	NC	96	96	96	96	➡ 0,00%	9 600,00
ETAT DU GABON	EOG 6,25% NET 2022-2028	GA0000020313	EGA07	18/08/2023	100	10 000,00	10 000,000	479,45	0	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	➡ 0,00%	10 000,00
ETAT DU TCHAD	EOTD 6,5% NET 2022-2027	TD0000020331	ETD01	18/08/2023	100	10 000,00	10 000,000	422,05	0	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	➡ 0,00%	10 000,00
									Total		0	0	0							

• Obligations des Etats

- Montant levé : 1 138 399 100 000 F CFA
- Encours : 863 570 176 688 F CFA

OBLIGATIONS REGIONALES

Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnemo	Cours précédent			Nominal (j+3) au 24/08/2023	Coupon couru (j+3) au 24/08/2023	Séance de cotation						Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante en FCFA
				Date	Cours en %	Cours en FCFA			Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr transactions	Statut	Ouver.	Clôt.	Haut	Bas	Variation	
BDEAC	BDEAC 5,45% NET 2020 - 2027	CG0000020220	EBD01	18/08/2023	99,99	9999	10000	352,38	0	787391	0	0	0	NC	99,99	99,99	99,99	99,99	➡ 0,00%	9 999,00
BDEAC	BDEAC 5,6% NET 2021-2028	CG0000020261	EBD02	18/08/2023	100	10000	10000	397,37	0	34981	0	0	0	NC	100	100	100	100	➡ 0,00%	10 000,00
BDEAC	BDEAC 6% NET 2022-2029	CG0000020329	EBD03	18/08/2023	100	10000	10000	389,59	2	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	➡ 0,00%	10 000,00
									Total		0	0	0							

• Obligations régionales

- Montant levé : 332 521 660 000 F CFA
- Encours : 332 510 980 808 F CFA

OBLIGATIONS PRIVEES

Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnemo	Cours précédent			Nominal (j+3) au 24/08/2023	Coupon couru (j+3) au 24/08/2023	Séance de cotation						Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante en FCFA
				Date	Cours en %	Cours en FCFA			Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nombre de transactions	Statut	Ouver.	Clôt.	Haut	Bas	Variation	
ALIOS FINANCE	ALIOS01 5.75% BRUT 2018-2023	CM0000020115	AFC01	18/08/2023	100	1 111,11	1 111,111	11,52	0	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	➡ 0,00%	1 111,11
ALIOS FINANCE	ALIOS02 5.40% BRUT 2021-2025	CM0000020255	AFC02	18/08/2023	100	5 714,29	5 714,286	11,8	0	0	0	0	0	NC	100	100	100	100	➡ 0,00%	5 714,29
									Total		0	0	0							

• Compartiment des obligations

- 12 valeurs cotées
- Encours des titres cotés : 1 199 501 477 729 F CFA
- Montant globale levé : 1 457 463 260 000 F CFA.

• Obligations privées

- Montant levé : 16 542 500 000 F CFA
- Encours : 6 380 493 923 F CFA

La Bourse des Valeurs Mobilières de l’Afrique Centrale a terminé sa séance de cotation du 21 août 2023.

La cotation se tient trois fois par semaine pour l’ensemble des valeurs inscrites à la cote de la BVMAC, à savoir tous les lundis, les mercredis et les vendredis.

FAIT MARQUANT DU COMPARTIMENT « ACTIONS »

En termes de physionomie de marché, une transaction a été enregistrée sur ce compartiment :
- 80 actions SOCAPALM ont été échangées au prix unitaire de FCFA 50.100 (avec un cours stable par rapport à son niveau de clôture veille), pour un montant global de

4.008.000 (quatre millions huit mille) francs CFA

La capitalisation boursière reste stable à 459.704.959.900 (quatre cent cinquante-neuf milliards sept cent-quatre millions neuf cent cinquante-neuf mille neuf cents), aussi le flottant se maintient à 66.134.579.500 (soixante-six milliards cent trente-quatre millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents).

Les autres valeurs du compartiment Actions restent inchangées par rapport à leur situation de clôture veille (18/08/2023).

Toutefois, plusieurs propositions d’achat et de vente des titres restent en carnet dans les livres des sociétés de bourse :

- Offres d’achat : 334 actions SAFACAM, 258 actions SOCAPALM ;
- Offres de vente : 87 actions REGIONALE, 300 actions SOCAPALM et 174 actions SEMC.

FAIT MARQUANT DU COMPARTIMENT « OBLIGATIONS »

Sur le compartiment "C" des Obligations où les valeurs sont cotées pied de coupon, la séance de ce jour n’enregistre aucune transaction et les prix des actifs restent inchangés par rapport à leur situation de clôture veille (18/08/2023)

L’encours des dettes cotées reste stable à 1.199.501.477.729 (mille cent quatre-vingt-dix-neuf milliards cinq cent un millions quatre

cent soixante-dix-sept mille sept cent vingt-neuf), sauf erreur ou omission de notre part.

Toutefois, les offres de vente et d’achat ci-après restent en carnets dans les livres des sociétés de bourse :

- 787 391 obligations « BDEAC 5,45% NET 2020-2027 » offertes au prix unitaire de 99,99 et un coupon couru de 352,38 FCFA ;
- 34 981 obligations « BDEAC 5,6% NET 2021-2028 » offertes au prix unitaire de 100% et un coupon couru 397,37 FCFA ;
- 2 obligations « BDEAC 6% NET 2022-2029 » demandées au prix unitaire de 100% et un coupon couru 389,59 FCFA.

Valeurs liquidatives du 18.08.2023



NET ASSET VALUES PER SHARE
18.08.2023

FCP ELITE CAPITAL INVEST COSUMAF-FCP-02/2022

Net Asset Values Per Share	Weekly Performance	Performance Since launch
10 759,96 FCFA	▲ 0,11%	▲ 7,60%

FCP ELITE CAPITAL RECORD COSUMAF-FCP-03/2022

Net Asset Values Per Share	Weekly Performance	Performance Since launch
10 621,54 FCFA	▲ 0,11%	▲ 6,22%

FCP CCA PERFORMANCE COSUMAF-FCP-15/2022

Net Asset Values Per Share	Weekly Performance	Annually Performance
11 053,41 FCFA	▲ 0,11%	▲ 10,53%

Data source: ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.

Net Asset Value per share: The acquisition or redemption value of a unit in a mutual fund on the date of its publication.

www.elite-capitalgroup.com/elcam

We develop your financial assets



Guinée Equatoriale

Hausse du taux d'inflation de 1,5%

Selon la publication de l'Institut national des statistiques de la Guinée Equatoriale (Inege) du 21 juillet 2023, le taux d'inflation dans le pays se situe à 4,2% à juin 2023, supérieur à celui de 2,7% enregistré à la même période l'année dernière.



Cette hausse est portée principalement par les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées partis de 3,2% en juin 2022 à 4,1% du taux susmentionné, tandis que dans les transports, il passe de 6,2% à 10,3, une variation moyenne de 3% au mois de juin 2023 au niveau des boissons alcoolisées et au tabac contre 1,8% un an plus tôt.

Le mobilier, les équipements ménagers et d'entretien ménager courants connaissent quant à eux, une variation de prix moyenne de 5,4% contre 1% en 2022, tandis qu'elle est de 5,3% dans le secteur de la santé contre 3%.

Dans les variations mensuelles de prix par classe de produits, au niveau du groupe « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », se distinguent : le lait, ainsi que les fromages et œufs (0,1%). En ce qui concerne celui des transports, les automobiles (1,3%) et les motos (0,4%) se démarquent, tout comme les boissons alcoolisées (0,2%), les articles ménagers en textile (0,7%) et autres revêtements et réparation de sols (0,4%). Cependant, un ralentissement du rythme d'augmentation desdits prix a été observé.

En effet, l'inflation de 4,2% observée au mois de juin est inférieure de 0,5 point à celle enregistrée au mois de mai de la même année et supérieure de 1,5 point à celle enregistrée au mois de juin 2022.

En outre, au sujet du taux d'inflation par ville, Malabo a enregistré un taux moyen de 4,3% résultant principalement des contributions positives des groupes de produits sus évoqués. Notamment les produits alimentaires et boissons non alcoolisées (2,0%), les transports (1,5%) ainsi que les boissons alcoolisées et tabac (0,3%) et le mobilier, équipement ménager et entretien ménager courant (0,2%).

La ville de Bata pour sa part, a connu un taux d'inflation moyen de 3,7%, ce qui était principalement dû à la contribution positive des groupes « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,9%) ; « boissons non alcoolisées » (0,7%) ; « transports -0,5% » ; « mobilier, équipement ménager courant » (0,5%) ; et « mobilier, équipement ménager et entretien ménager courant » (0,5%).

Dans la localité de Mongomo, un taux d'inflation moyen de 6,1% est enregistré, tandis qu'à Ebibeyin, il est de 4,1% et 3,8 à Evi-nayong.

F. Foumane

Actualités économiques et opportunités de placement de la semaine sur le marché des capitaux



WEEKLY BUSINESS NEWS

CAMEROUN

Crédits aux entreprises : l'État du Cameroun relance la facilité de garantie de 200 milliards, après l'échec de 2022.

Le Ministre des Finances, Louis Paul MOTAZE, a signé avec l'Association Professionnelle des Etablissements de crédit du Cameroun et l'Association Nationale des établissements de Microfinance du Cameroun, une convention de garantie d'un montant de 200 milliards de FCFA pour les prêts bancaires au profit des entreprises publiques et privées. C'est la 2e fois que l'État du Cameroun, à travers le Ministère des Finances, formalise cette garantie souveraine en faveur des entreprises, inscrite pour la première fois dans la loi de finances 2021. Ce qui avait déjà conduit à la signature, le 22 juillet 2021, d'une convention similaire avec l'APECCAM et l'ANENCAM.

CEMAC

La BEAC porte à 200 milliards de Fcfa ses opérations de reprise de liquidités.

Le 17 Août 2023, la BEAC a procédé à deux opérations hebdomadaires et mensuelle de reprise de liquidité des enveloppes respectives de 150 et 50 milliards de Fcfa auprès des banques commerciales, principaux investisseurs sur le marché financier. Ces opérations sont rémunérées à 0,85 % sur 7 jours et à 1 % sur un mois. Depuis le 21 Février 2023, les banques commerciales n'ont plus la possibilité de se refinancer auprès de l'institut d'émission monétaire car, elle a suspendu jusqu'à nouvel ordre, l'opération hebdomadaire d'injection de liquidités. Et pour cause, le durcissement de la politique monétaire qui rend les conditions du marché extrêmement rigides.

OPPORTUNITES DE PLACEMENT DE LA SEMAINE

MARCHE FINANCIER (BVMAC)

Marché des actions

N° Code	Nominal	Dernier dividende	Fixing valeurs	Cours de référence	Clôture	Volume demandé	Volume offert	Volume transigé
1000	10 000	08/06/16	SEMC	47 000	47 000	0	174	0
1001	5 000	31/07/23	SAFACAM	24 700	25 100	344	0	0
1002	10 000	11/07/23	SOCAPALM	50 100	50 100	328	460	80
1004	10 000	-	LA REGIONALE	42 500	42 500	0	87	0
1005	100 000	-	BANGE	206 850	206 850	0	0	0
1006	-	-	SEC-BA	21 000	21 000	0	0	0

Marché des obligations

N° Code	Nom	Nominal	Cours de référence	Clôture	Coupon Couru règlement / livraison	Volume demandé	Volume offert	Volume
2023	ECMR.05-18/23	2 500	99.20	99.2	107.78	0	0	0
2023	AUOS.01-18/23	2 222 222	100	100	11.35	0	0	0
2018	AUOS.02-21/25	7 857 143	100	100	10.96	0	0	0
2020	EOG.05-19/24	5 000	99.00	99.00	27	0	0	0
2021	BDEAC 20/27	10 000	99.99	99.99	350.89	0	787391	0
2022	BDEAC 21/28	10 000	100	100.00	395.84	0	34981	0
2023	EOCG2-21/26	10 000	95.00	95.00	262.98	0	0	0
2023	EOG.06-21/26	10 000	99.50	99.50	98.36	0	0	0
2026	ECMR.06-22/29	10 000	99.50	99.50	150.27	0	23 628	0
2027	BDEAC 6%22/29	10 000	100	100	387.95	2	0	0
2022	EOTD 6.5% 22/27	10 000	100	100	420.27	0	0	0

MARCHE MONETAIRE (BEAC)

Marché primaire

Code émission	Date de valeur	Maturité	Volume disponible (MB)	Prix de cession	Taux d'intérêt
TD2J000000371 OTA 3ANS 6.5% 25 AOUT 2026	25/08/2023	25/08/2026	20 000	-	6.5%
TD1300000676 BTA 52S 23 AOUT-2024	25/08/2023	23/08/2024	20 000	100%	-

Tel : +237 222 207 611 Site Web : www.elite-capitalgroup.com Email : info@elite-capitalgroup.com

APE /CAMEROUN-UNION EUROPÉENNE

Il manque encore 560 milliards de FCFA pour en tirer profit

Depuis fin 2020, la Commission européenne a annoncé son intention de se pencher sur la demande de financement de la stratégie nationale de mise en œuvre de l'APE, conçue par le gouvernement camerounais. Mais rien n'a été fait à ce jour.

C^haux, clinker, engrais, papiers, lubrifiants, pneumatiques, plâtres, produits pharmaceutiques, véhicules de tourisme, etc. les produits de l'Union européenne (UE) reviennent plus moins chers pour les importateurs camerounais depuis le 4 août 2023. Cette date marque le début de la huitième phase du démantèlement tarifaire au profit d'origine européenne. Après les produits dits du «1er groupe» (santé, culture et agriculture), c'est au tour de ceux du «2e groupe» (machines, équipements électroniques, véhicules et pneumatiques neufs) de bénéficier d'une réduction des taux des droits de douane à l'importation (DDI) de 100%. Le taux de réduction passe de 30 à 40% pour les produits du «3e groupe» (matières premières et biens d'équipement non produits localement).

Depuis le 04 août 2016, le Cameroun opère un démantèlement tarifaire progressif au profit de plus de 5.000 produits originaires de l'UE dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) bilatéral entre les deux parties. L'APE vise l'ouverture du marché national à 80% des importations en provenance de l'UE. Objectif : contribuer à l'industrialisation, au développement durable et à la réduction de la pauvreté au



L'impact fiscal négatif de l'APE est déjà effectif... en attendant le développement

Cameroun. Mais sept ans après, les résultats sont en-deçà de cet objectif, au grand désespoir des autorités camerounaises.

Cette question a été abordée le 05 juillet 2023 à Yaoundé au cours de la 7e réunion du Comité APE Cameroun-UE. A cette occasion, le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Minepat), Alamine Ousmane Mey, Coordonnateur national du Partenariat Cameroun-UE, n'a pas manqué d'inviter la partie européenne à renforcer les mesures prescrites dans le volet développement de l'APE, en cohérence avec les orientations de la Stratégie Nationale de mise en œuvre de cet Accord, validée par les deux parties,

et dont le besoin de financement est estimé à 850,97 millions d'euros, soit environ 558,4 milliards de FCFA pour la période 2020-2030.

Moins-value fiscale

Pour le gouvernement, l'UE ne se montre pas prompte à accompagner le Cameroun dans sa quête de mise à niveau pour accéder au marché européen et capter tous les avantages espérés de l'APE. Dans sa correspondance du 10 novembre 2020, adressée au Chef de la délégation de l'UE à Yaoundé et annonçant la reprise dès le 1er janvier 2021 du démantèlement tarifaire suspendu

le 4 août 2020, Alamine Ousmane Mey sollicitait déjà «sans délai l'accompagnement de l'Union européenne dans la mise en œuvre» de ce volet de l'accord. Depuis lors, le partenaire européen fait la sourde oreille.

En attendant que l'UE se montre plus disposée à accéder à la demande des autorités camerounaises, l'impact négatif de l'APE sur le Trésor public continue de l'alourdir. Selon la direction générale des douanes, le bilan douanier au 28 juin 2023, évalue la moins-value fiscale pour les principaux produits importés au Cameroun à un total de 61,2 milliards de FCFA depuis le début du démantèlement tarifaire induit l'APE. Néanmoins, tempère le Minepat, «cette moins-value ne devrait pas occulter les avancées obtenues dans le volet commercial de cet Accord. Ce dernier a permis à une cinquantaine d'entreprises camerounaises de bénéficier des préférences commerciales, notamment pour acquérir des équipements de production du marché européen, mais aussi pour vendre leurs produits sur ledit marché. Ce, en franchise de droits de douane».

Dans une interview exclusive accordée à votre journal et parue dans l'édition n° 144 du 01 novembre 2022, l'Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union européenne au Cameroun, Philippe Van Damme, revient de long en large sur les opportunités, les difficultés, les défis et les subtilités de l'APE.

P. NSOA

COMMERCE ET INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE

Angola, Japon et Tchad adhèrent au capital de l'assureur panafricain ACA

L'adhésion des Etats dans le capital de l'assureur multilatéral est soutenue par la Banque européenne d'investissement. L'assureur panafricain qui compte 22 Etats africains parmi ses membres a soutenu des investissements et des échanges commerciaux de 78 milliards de dollars en Afrique depuis sa création.

L'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) change de marque et devient l'Assurance pour le Développement du Commerce et de l'Investissement en Afrique (Atidi). Cette décision a été officialisée lors de la 23e assemblée générale annuelle de l'ATIDI et la 10e Table ronde des Investisseurs sur les risques liés au commerce et à l'investissement en Afrique, tenues du 5 au 7 juillet 2023 à Kigali, Rwanda. Un rendez-vous qui a permis de marquer l'adhésion de nouveaux membres, pays et institutionnels. Il s'agit de la société japonaise Nippon Export and Investment Insurance (NEXI), du Tchad et de l'Angola qui ont rejoint le pool d'actionnaires cette année.

NEXI est devenue actionnaire du principal fournisseur de solutions



L'Atidi s'emploie à faire de l'Afrique une destination privilégiée pour le commerce et les investissements

d'investissement et de risque de crédit en Afrique le 13 juin 2023. Cette opération, réalisée avec un apport en capital de 14,8 millions de dollars soit près de 8,73 milliards de FCFA, renforce le partenariat entre l'Atidi et NEXI. Ce qui devrait favoriser et faciliter le commerce et les investissements directs étrangers japonais vers le continent. Dans ce but, les deux organisations ont créé «Japan Dexk» en 2019, un guichet

unique dédié aux entreprises japonaises au sein du bureau de l'Atidi à Nairobi (Kenya).

Avant NEXI, c'est la République du Tchad qui a signé avec l'ACA le 31 mai 2023, un accord pour l'adhésion du pays à l'Agence africaine avec un apport en capital souscrit de 15 millions d'euros (9,746 milliards de FCFA), suite au soutien financier de la Banque européenne d'investissement (BEI). Cette adhé-

sion permet au Tchad de bénéficier des solutions d'investissement et de crédit commercial que propose l'assureur multilatéral panafricain et contribuer à la réalisation du «Tchad que nous voulons», qui est conforme à l'Agenda 2063 de l'Union africaine», explique la note d'information. L'organisation prévoit l'émission de garanties souveraines pour attirer davantage d'investissements privés dans des projets publics, tels que les infrastructures, les zones économiques spéciales, l'accès au crédit à des conditions favorables, la réduction des primes de risque du pays et l'atténuation des effets du changement climatique. Le Tchad est le 22e Etat à rejoindre l'organisation.

Du risque à l'opportunité

Le pays de Toumaï a été précédé sur les rangs de l'Atidi par l'Angola qui a rejoint, début mai 2023. L'Angola est le 21e Etat africain membre de l'assureur panafricain et le premier Etat lusophone, avec une contribution de 25 millions de dollars soit 14,75 milliards de FCFA. Cette adhésion est financée par des ressources provenant du Trésor public angolais et

par les recettes du projet d'approvisionnement en eau de Bitá, un investissement public qui consiste à construire des infrastructures pour le traitement, l'approvisionnement et le stockage de l'eau potable en Angola.

L'Atidia été créée en 2001 par le Burundi, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda la Tanzanie le Rwanda, et la Zambie, avec pour objectif de mettre en place une entité multilatérale spécialisée, capable de traiter avec autorité les problèmes liés aux risques en Afrique – notamment le risque politique – et d'attirer les investisseurs mondiaux qui, à l'époque, considéraient les marchés africains comme excessivement aléatoires. Il s'agit de la seule organisation multilatérale couvrant le risque politique et le risque de crédit commercial en Afrique. Fin 2022, les expositions totales assurées par ATIDI atteignaient 8 milliards de dollars, ce qui représente une croissance annuelle de plus de 20%. Depuis sa création, ATIDI a soutenu des investissements et des échanges commerciaux d'une valeur de 78 milliards de dollars en Afrique.

Dagoro Etroukan

NOTATION FINANCIÈRE

Risque élevé de défaut de paiement pour le Cameroun

L'agence de notation financière Moody's a abaissé de deux crans la note souveraine du Cameroun le 27 juillet 2023 pour problèmes de gestion de trésorerie. Une décision qui va renchérir les levées de fonds sur le marché des capitaux.

C'est une contrainte supplémentaire pour le gouvernement camerounais, qui s'apprête à aller sur le marché des capitaux pour une levée de fonds. Ses équipes doivent trouver des arguments pour rassurer les investisseurs quant à la capacité du pays à honorer ses contrats parce que Moody's Investors Service (Moody's), une des principales agences de notation financière suggère le contraire. Le 27 juillet 2023, Moody's a abaissé les notations d'émetteur à long terme en devises étrangères et locales du gouvernement du Cameroun et celle de sa dette senior non garantie. Selon la classification, la note du Cameroun subit une dégradation de deux paliers, passant de B2 à Caa1,



Même s'il a régulièrement payé sa dette, le Cameroun a déjà enregistré un défaut dans son histoire, en 1983

avec des perspectives stables. Cette note classe le pays dans la catégorie «Risque élevé», cinq crans au-dessus du «défaut de paiement».

Moody's indique que le gouvernement faisait face à des difficultés de trésorerie lesquelles ont orchestré des retards de paiement au titre du service de la dette extérieure à la fin de 2022 et en 2023. Il s'agirait

«des retards de paiement de la dette extérieure à la fin de l'année 2022 et cette année, dont un à Deutsche Bank Spain». Dans sa note, l'agence de notation cite, par exemple, les opérations contre les groupes armés dans les régions Nord-ouest et le Sud-ouest du pays ainsi que les attaques périodiques des islamistes de Boko Haram. Elle juge que ces

conflits «créent d'importantes pressions sur les dépenses hors budget et pèsent sur les liquidités disponibles du gouvernement». Moody's ajoute qu'il y a «une très faible capacité de gestion de la trésorerie et de la dette».

Or, sans une bonne notation souveraine, les financements extérieurs privés sont très coûteux. En même temps, pour crédibiliser sa signature, l'Etat doit à échéance payer sa dette. C'est d'ailleurs une condition sine qua none pour la réussite des émissions de titres publics. On comprend dès lors que la dégradation de la note du Cameroun est une mauvaise nouvelle pour le gouvernement. Dans sa «Conjoncture Mensuelle de la Dette Publique du Cameroun» de juin 2023 parue le 25 juillet dernier, la Caisse autonome d'amortissement (CAA), l'organisme en charge de la gestion de la dette publique au Cameroun, précise qu'il est prévu «un recours aux emprunts sur les marchés internationaux d'un montant de 200 milliards de FCFA

pour le remboursement des restes à payer, en maintenant le même niveau d'endettement public».

Cette nouvelle dette devrait donc être contractée à un coût supérieur au taux d'intérêt de 5,95% servi aux investisseurs en 2021, pour le rachat de l'eurobond du Cameroun, réalisé en 2015. La décision de Moody's qui tombe dans un contexte mondial de durcissement des conditions financières dans le sillage de la guerre en Ukraine devrait par ailleurs se faire sentir sur le marché des capitaux sous-régional. Depuis le début de l'année, nombre de pays de la Cemac ont obtenu des taux de souscription décevants, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et de ponction de la liquidité par la Banque centrale (BEAC) pour freiner l'accélération de l'inflation. Selon un récent rapport de la BEAC, le coût moyen des BTA du pays a doublé en un an passant de 2,68% en juin 2022 à 4,67% un an plus tard.

F. SONA

ENTREPRENEURIAT

Six heures pour créer son entreprise au Cameroun

C'est la première conséquence qu'entrevoit le directeur général de l'Agence de promotion des petites et moyennes entreprises suite à la signature par le président de la République, le 8 août 2023, du décret portant réorganisation de cette structure.

Six heures pour créer son entreprise au Cameroun, c'est possible. C'est l'objectif que se fixe à court terme l'Agence de promotion des petites et moyennes entreprises (APME). Le directeur général de l'organisme, Jean Marie Louis Badga, l'a annoncé le 10 août 2023 sur les ondes du Poste national de l'Office national de radiodiffusion (Crtv). Cette sortie fait suite à la signature deux jours plus tôt, le 8 août, du décret portant réorganisation de l'APME. Actuellement, il faut 72 heures pour créer une entreprise au Cameroun. Pour le directeur général, cette avancée est la première conséquence envisageable suite à la réorganisation de l'APME. Si cette annonce se matérialise, elle viendrait à une demande de la communauté des affaires, notamment le groupement inter patronal du Cameroun, qui estime que le délai de création d'entreprise reste «long», malgré les progrès enregistrés dans ce domaine.

Parmi les principales innovations du décret du 8 août dernier, Jean Marie Louis Badga cite le changement de statut : l'Agence est désormais un établissement public à caractère



Des compétences et missions élargies pour faire de l'APME l'opérateur de référence de la politique sectorielle

administratif et «technique» ; l'élargissement des missions et des compétences. Pour leur exécution, l'APME est dotée d'un «Guichet Unique» dont les modalités d'organisation et de fonctionnement, ainsi que les procédures de création d'entreprise sont fixées par un texte du Premier ministre ; le positionnement stratégique de l'agence qui devient l'opérateur de référence de la politique gouvernementale de développement et de promotion de la PME au triple plan de la facilitation, la simplification et la standardisation des activités

liées à la création, l'accompagnement et la mobilisation des ressources. Dans ce cadre, l'APME dispose de Centres de Formalités de Création d'Entreprises, en abrégé «CFCE» dont les modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que les procédures de création sont fixées par décret du Premier ministre. Dans sa mission d'assistance technique, l'Agence est dotée de Centres d'Accompagnement des PME (CA-PME) qu'elle met en place.

De fait, la Stratégie Nationale de Dévelop-

pement couvrant la période 2020-2030 (SND30) s'attache à desserrer les contraintes afin de favoriser l'éclosion des PME, en s'employant à «mettre en place les facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique». L'atteinte des objectifs du SDN30 passe, en grande partie, par l'existence d'un tissu (ou réseau) dense et solide de PME dans tous les secteurs d'activités.

La création de l'APME par la loi du 13 avril 2010 portant Promotion des PME au Cameroun, traduit donc la volonté des autorités camerounaises de renforcer le dispositif institutionnel de pilotage de la politique nationale de promotion des PME et, de disposer d'une structure opérationnelle capable d'assurer la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de développement et de promotion des PME.

Le ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (Minpmesa) estime à 349.722 le nombre de PME en activité au Cameroun à fin 2022. Soit une évolution de 7,85 % par rapport à l'année 2021. Le tissu économique national est composé à 99,8% de PME, dont 79,32 % sont de Très Petites Entreprises (TPE), 19,43 % de Petites Entreprises (PE), et 1,25 % de Moyennes Entreprises (ME).

Yveline M. Douala (Stg)



JOURNAL DE L'ECONOMIE
ET DES MARCHÉS DE
CAPITAUX

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com

NABEBA - MBALAM

La naissance d'un projet transfrontalier

Pendant deux jours durant, du 06 au 08 juin 2023, à Ouesso au Congo, les ministres en charge des mines du Cameroun et du Congo se sont accordés sur des nouvelles dispositions au projet d'exploitation de minerai de fer de Nabeba - Mbalam.

Les assises de Ouesso ont permis de mieux aborder tous les aspects et les contours liés à la mise en œuvre effective de ce grand projet d'exploitation du minerai de fer qui vise à accélérer la mutation de la Cemac en un acteur moteur d'un vaste marché régional et d'une plateforme compétitive d'exportation vers les marchés internationaux.

Le projet transfrontalier entre le Cameroun et le Congo répond des priorités politiques de développement desdits états en liaison avec le Programme Economique Régional de la Cemac (Per/Cemac), pour sortir du peloton des pays pauvres et d'aller vers l'émergence.

Les dispositions nouvelles concernent l'augmentation du tracé de la voie ferrée qui passe de 540 km de Mbalam à Kribi, à 610 km de Nabeba à Mbalam et Kribi ; la promotion des activités sidérurgiques autour de la mine par la mise en place des mesures incitatives par les deux pays afin de faciliter le développement d'une industrie sidérurgique autour de Mbalam pour encourager la transformation du produit ; la standardisation du minerai par la construction d'une mine unique où convergeront les minerais provenant des différents gisements pour leur enrichissement afin de relever leur teneur (obtenir une teneur standard en fer de 70%) et optimiser leur rentabilité ainsi que leur attractivité pour une négociation aisée des prix sur le marché international ; le démarrage du projet



Une section du tracé choisi

sera annoncé après la rencontre de Sangmélima fixée début août 2023, dans le but de fixer les modalités de la pose de la première pierre de construction de la ligne de chemin fer prévue pour fin août 2023 à Ntam dans la région de l'Est.

Les attentes en termes de désenclavement régional

Les investissements des compagnies minières à l'affût de l'exploitation du gisement de fer de Mbalam - Nabeba fondent les attentes de l'aménagement régional. La question est aussi ancienne que la collaboration entre les États et les compagnies privées existe. Elle donne lieu à la sous-traitance par l'État aux grandes compagnies, des politiques de développement et d'aménagement régional par l'entremise des contenus locaux inclus dans les contrats ou conventions signées. Les réalisations qui en découlent sont ainsi le fruit d'un aménagement régional pensé par l'État, mais réalisé par les entreprises.

La construction du chemin de fer Mbalam -

Kribi (510 km) impliquera donc la connexion des arrière-pays très enclavés des régions du Sud et de l'Est à la côte atlantique sonnant leur entrée dans la globalisation des échanges dont la maritimisation des économies est l'un des meilleurs reflets. Il faut relever qu'au niveau national, sur la base du rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les régions de l'Est et du Sud se situent respectivement aux 5e et 6e rangs (sur les dix régions que compte le Cameroun) en termes d'indice de pauvreté, selon le rapport 2015 de l'Institut National de la Statistique (INS). Les deux régions comptent également parmi les plus enclavées où le réseau routier pauvre dessine des pistes poussiéreuses ou boueuses en fonction des saisons.

Les attentes pour les populations de la région

Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) adossé à l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) menée par Sundance Ressources, permet de faire une

lecture synoptique de l'inscription du projet Mbalam-Nabeba au sein des politiques d'aménagement régional. Il est certain que dans la région minière, les attentes des populations sont nombreuses dans une perspective de mutations territoriales profondes. Un élu local camerounais a confié à propos : « il s'agit là d'un don du ciel, un moyen pour la région de l'Est de décoller économiquement et socialement et de rattraper les autres régions du pays ; et pourquoi pas passer devant en termes de développement »

Les territoires des régions administratives de l'Est et du Sud au Cameroun et la province de la Sangha au Nord en République du Congo seront directement impactés par les aménagements liés au projet Mbalam-Nabeba. Il s'agit, pour le Cameroun, des régions très enclavées, faiblement peuplées, où les contraintes de mobilité liées à l'absence ou au mauvais état des routes mettent les populations en marge des dynamiques de développement local. La faible dotation en infrastructures de ces régions, notamment les routes, explique les attentes, portées aussi bien par les populations que les autorités, sur le début des activités d'exploitation du gisement de fer de Mbalam. Le projet est appelé à animer ou à induire le dynamisme socioéconomique à l'interface frontalier Cameroun - Congo - Gabon. S'il lie directement le Cameroun et le Congo parce que planifié comme une modalité de renforcement des liens socioéconomiques entre les deux pays, d'aménagement et de développement de leur interface frontalier ; le Gabon voisin tient là également l'occasion de désenclaver sa région nord.

E.U



AGENCE DE COMMUNICATION SPÉCIALISÉE DANS LES ACTIVITÉS DU MARCHÉ DES CAPITAUX EN ZONE CEMAC

Offrir des services de communication spécifiques et efficaces sur les opérations suivantes :

Sur le Marché financier

- Appels publics à épargne par émission d'actions (ouverture du capital)
- Appels publics à épargne par émission d'obligations
- Introductions en bourse de nouvelles valeurs à la cote permanente

Sur le Marché monétaire

- Emissions des titres publics (BTA, OTA) sur le marché primaire du marché monétaire de la BEAC (syndication ou adjudication)

Activités des organismes de placement commun

- Les fonds d'investissement alternatif (FIA), les SICAV, les sociétés de capital-investissement, OPCVIM
- Les opérations de levées de fonds nationales ou internationales
- Les investissements sur les valeurs immobilières
- Les opérations de titrisation et de restructuration de la dette des États, des institutions, des entreprises publiques et parapubliques.

Autres

- Organisation des séminaires sur les thématiques spécifiques du marché des capitaux
- Communication événementielle en général
- Relation presse

Edition des journaux

- La Lettre de la Bourse
- Kasso'o

QUELQUES UNES DE NOS PRESTATIONS

Awards du marché des capitaux de la Cemac les 5 et 6 avril 2023 à Douala



Stand de La Lettre Sarl



Une vue de la soirée des Awards

PHASE PILOTE DU GUICHET-PRODUCTEUR DANS LE MOUNGO

Où en est-on ?

Du 05 au 08 juillet 2023, une mission d'évaluation des activités venue des services du Premier ministre a séjourné dans la région du littoral et plus précisément dans le département du Moundou où une phase expérimentale de cette initiative du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (Fodecc) est mise en place, en vue d'en savoir plus, au mieux, de voir ce qu'il y a encore lieu de faire pour sortir de la phase pilote en vue d'une généralisation du principe dans tous les bassins de production.

Conduite par Sali Ballo, chargé de mission du premier ministre, la délégation a d'abord rendu visite à l'autorité administrative avant la séance proprement dite, des évaluations sous l'œil avisé de Michael Ndoping, président de la commission de la primature.

Et comme le Guichet Producteurs a pour objet de mettre directement à la disposition des producteurs des bassins de production, les subventions gouvernementales de masse ou à la carte pour la distribution des intrants, la fourniture des équipements et la mise à disposition des infrastructures pour la production, les séances de travaux lors de cette mission de suivi et d'évaluation, se sont faites de telle sorte que les uns et les autres puissent s'exprimer librement : dans un premier temps, il s'est agi de séance de travail avec les producteurs, puis avec les agros dealers et enfin avec les Emf/Banques.

« Le guichet du producteur, c'est comparable à la venue de Jésus pour sauver le monde. Parce que s'il faut parler d'hier, nous les producteurs avons subi les financements dans notre pays. Mais aujourd'hui, il s'avère que les finances ont été bien cadrées. Cette fois-ci à travers le Guichet producteur, chaque producteur bénéficie directement sans un intermédiaire, de ces intrants. Donc pour nous, le guichet producteur est bien arrivé pour résoudre un certain nombre de problèmes. Déjà même au sein des OP, lorsqu'il y avait des financements, c'était la bagarre du partage. Aujourd'hui, on ne parle plus de la bagarre du partage, on réfléchit sur d'autres choses : comment chercher le bon marché pour vendre le café et le cacao », a dit Sa Majesté Djumou François, producteur domicilié à Melong, avant d'ajouter : « Ce que je peux dire à d'autres producteurs, c'est que, ceux qui trainent encore le pas, qui sont encore à la maison, qui n'ont pas encore compris le bien-être, le bienfondé de ce guichet producteur, qu'ils se rapprochent des banques pour ouvrir leur compte, faire lever leur parcelle, et bénéficier directement des intrants. Il n'est pas question ici que l'Etat est en train d'organiser des choses pour demander aux planteurs de payer les impôts pour leur espace tel que certains agents sont en train de saboter pour freiner l'engouement des planteurs qui veulent aussi adhérer à ce bénéfice ».

Autrement dit, au terme de cette mission, la satisfaction était au bout de la ligne. Un avis d'ailleurs partagé par Célestin Ayangma Dg Aboss Afrique, distributeur des intrants agricoles et partenaire du Fodecc : « Très satisfait, parce que je pense que tous les partenaires sont d'accord que le projet continue. Donc nous attendons le Ok de la commission qui est venue pour que nous puissions arriver jusqu'au-delà ». Même son de cloche du côté de la micro finance



Photo de famille

Adec partenaire du projet et accompagnant les producteurs, représenté par Fotsing Ndefo Joseph. Ce dernier affirme la montée en puissance de l'initiative du Fodecc : « Il gagne en notoriété parce que actuellement au Cameroun, l'agriculture reste le levier de développement et bien évidemment les producteurs sont ceux par qui le développement pourrait avoir lieu ». Et de pour-

suivre : « On peut dire simplement qu'il y a beaucoup de travail à faire, il est question également pour des responsables des ministères et pour le Cameroun à davantage accompagner ces producteurs qui ont besoin de la matière première pour travailler, surtout les intrants. Or aujourd'hui, le Fodecc vient avec les produits homologués dans une base, parce que quand on est sur

le terrain, nous vendons des produits qui sont dans une base homologuée non seulement par le Minader qui nous permet de livrer des produits de bonne qualité aux producteurs pour accroître leur rendement ».

Il ne restera donc plus qu'à étendre le projet sur toute l'étendue du territoire et davantage dans tous les bassins de production. Un vœu exprimé par Michael Ndopping, ci-devant président de la commission de la primature : « Nous sommes descendus sur hautes instructions pour voir les réalisations de guichet producteur dans les zones du Moundou, les zones pilotes. Nous avons rencontré les différents acteurs de ce secteur, les partenaires des micro-finance et les distributeurs des produits phyto. Nous avons eu des échanges fructueux et nous rentrons avec un sentiment de satisfaction. Nous avons constaté un engouement de cet outil que le gouvernement a mis en place pour accompagner les producteurs et les micro-finance jouent leur jeu et j'ai ressenti une satisfaction totale sur toute la ligne. C'est formidable ! »

Il ne reste donc plus qu'à voir comment asseoir le projet afin que tous les producteurs où qu'ils se trouvent, puissent aussi en bénéficier.

Source : Paysan Elite

GUICHET PRODUCTEURS

Ce qu'il y a lieu de savoir

Adossé au numérique, le Guichet Producteurs est l'opération la plus innovante jamais mise en place par l'Etat du Cameroun au bénéfice du monde agricole. Après son lancement officiel le 08 juillet 2021, à Yaoundé, bien des choses ont été faites à travers le pays. Le ministre de l'Agriculture et du développement rural a mené personnellement les étapes de présentation en région.

Étape 1 : Régions Ouest, Adamaoua, Nord-Ouest

Le 09 septembre 2021 : Bafoussam
Le 10 septembre 2021 : Bankim

Étape 2 : Régions Est, Sud et Centre

Le 15 septembre 2021 : Abong-Mbang
Le 16 septembre 2021 : Ebolowa
Le 17 septembre 2021 : Mbangassina

Étape 3 : Régions Littoral et Sud-ouest

Le 23 septembre 2021 : Buea
Le 24 septembre 2021 : Melong

Imminence d'une vaste campagne

Lors de son discours du 10 septembre 2021, le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Gabriel Mbairrobe, a solennellement annoncé « le démarrage imminent par les services déconcentrés du Minader et ses projets du secteur cacao et café d'une vaste campagne de sensibilisation, communication et formation des acteurs du milieu rural sur le Guichet Producteurs qui ira jusqu'aux arrondissements et même dans les villages, c'est-à-dire au plus près du producteur et de sa parcelle. »

En rappel, le cacao et le café sont produits dans huit régions au Cameroun. Introduits dans les zones forestières du Centre, Littoral, Sud-Est et Sud-Ouest, ils se sont ensuite étendus dans les régions de l'Ouest, du Nord-Ouest et désormais de l'Adamaoua.

Le Guichet Producteurs a pour objet de mettre directement à la disposition des producteurs de 08 bassins de production les subventions gouvernementales de masse ou à la carte pour la distribution des intrants, la fourniture des équipements et la mise à disposition des infrastructures pour la production.

Fondements juridiques et organiques

Les textes fondateurs du Fodecc ne sont pas modifiés, les ordonnateurs conservent leurs prérogatives ; La suppression de la constitution des stocks de matières et d'équipements, l'abandon des achats groupés, puis distribués ; La suppression des intermédiaires (projets) consommateurs des ressources et le reversement, au profit des producteurs et des parcelles exploitées, des gains ainsi réalisés : plus d'intrants, plus d'équipements, pour plus de producteurs bénéficiaires ; L'arrêté n°68 du Premier Ministre généralise et rend obligatoire le mécanisme des subventions agricoles comme mode de financement de l'agriculture, en supprimant la notion de gratuité.

Changement majeur

Pour compter de 2021, chaque producteur finance, en effet, l'acquisition de ses intrants (engrais, produits phytosanitaires, petit équipement). Dans ce dispositif, le producteur de cacao et/ou de café bénéficie d'une subvention payée par le Fodecc de manière directe auprès de son fournisseur d'intrants situé, comme ceci est souhaité, à proximité de son installation. Pour réussir à conduire ce changement majeur, le Fonds s'est attaché des partenaires (agro-dealers, banquiers, EMF, compagnies de téléphonie mobile ou partenaire stratégique opérationnel et bailleurs de fonds.) Cette activité concerne environ 600.000 producteurs pour plus d'un million

d'hectares de verger. Ces chiffres seront mis à jour au fur et à mesure que l'auto-identification des producteurs avancera sur le terrain.

Constats des faiblesses du guichet 1

L'évaluation du plan de relance en général et de chaque projet ayant bénéficié des ressources du Fodecc en particulier, a cependant mis en évidence trois constats conduisant à la même conclusion : certains projets conduits à leur terme par voie d'avenant avaient fini par présenter des charges plus importantes que les dépenses d'investissement nécessaires au financement de la relance et au développement des filières cacao et café ; Bien qu'agissant pour le même objectif, les projets portés par les différents ordonnateurs évoluaient sur le terrain, sans synergie, de manière dispersée, voire concurrente ; Le bilan du financement, soit 39 milliards de Fcfa dépensé en quatorze ans ne semble pas en corrélation vertueuse avec l'état du verger, les volumes produits, puis commercialisés, la qualité des produits commercialisés et le niveau de vie des producteurs.

Les subventions disponibles

Deux subventions sont concernées par le Guichet Producteurs : les subventions de masse pour la catégorie 1 qui concernent tous les producteurs de cacao et de café sans discrimination, c'est-à-dire à peu près 600 000 producteurs, selon les chiffres officiels. L'on fait ainsi référence à ceux qui exploitent une superficie allant de 200 mètres carrés à 10 hectares. La catégorie 2 concerne les subventions à la carte qui font appel à une autre forme d'organisation et à des contraintes un peu plus importantes.

Source : Paysan Elite



SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

CREDITS SCB

Finies les équations,
l'expert est la solution

SCB SUKUL
SCB SÉRÉNITÉ
SCB IMMO



MW DDB
Cameroun

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN Groupe Attijariwafa bank - Société Anonyme avec
Conseil d'Administration au capital de 10,54 milliards FCFA - RCCM. N°89.S.152 - RC/YAO/2011/M/92 -
Direction Générale : 530, Rue du Roi George - B.P. 300 Douala (Cameroun)

www.scbcameroun.net